

# Programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» 2014-2020

2011/0401(COD) - 30/05/2013

Les ministres ont pris note de [l'état d'avancement des négociations](#) avec le Parlement européen concernant les différentes parties du programme Horizon 2020, suite à la présentation d'un rapport de la présidence irlandaise.

**Des progrès importants ont été accomplis** dans le cadre des négociations relatives au programme «Horizon 2020», notamment au cours des six trilogues informels et des différentes réunions techniques qui ont eu lieu à ce jour. Cependant, lors de la réunion du trilogue informel du 16 avril, il est apparu que les négociations avaient atteint un stade où une série de questions problématiques empêchaient de trouver un accord.

En vue de faire avancer les travaux, la présidence a élaboré un document d'orientation dans lequel elle a exposé son analyse sur les questions posant problème au Parlement à ce stade. Celle-ci étaient classées en trois catégories, à savoir: 1) les questions liées à l'architecture du paquet législatif «Horizon 2020»; 2) les nouveaux objectifs et les lignes d'activité principales et secondaires, ainsi que les moyens d'améliorer la participation des petites entreprises au programme; et 3) la simplification et l'efficacité, s'agissant notamment du modèle de financement futur des projets de recherche.

Le débat mené lors de la réunion du Coreper du 8 mai 2013 a fourni à la présidence des indications sur la position des États membres concernant ces grandes questions et sur la voie qui pourrait être suivie pour parvenir à un paquet de compromis plus large.

Sur la base de ce débat, la présidence a élaboré des propositions de compromis à examiner avec les États membres et le Parlement européen. **Un élément nouveau et important est apparu lors de ces travaux, à savoir le budget.**

Au cours des prochaines semaines, dans le cadre de la constitution du paquet sur lequel un accord doit intervenir avec le Parlement le 17 juin, les négociations devraient porter principalement sur la **ventilation du budget** entre les différents objectifs spécifiques et sur la question de savoir si les éventuelles préférences budgétaires des colégislateurs doivent être reflétées dans le texte du règlement et dans ses annexes, et de quelle manière.